

COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Conseil Municipal

Séance du Lundi 7 décembre 2020

COMPTE RENDU

Présents : M. BILLON Jean- Yves, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRE Peter, MME BRIEE Sophie, M. GRONDIN Bertrand MME POTIER Alizée, M. RETUREAU Pascal, MME BODIN Françoise, M. BURGAUD André, M. BOURDIN Pascal, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MME THIBAUD Valérie, MME MICHEL Sophie, MME FRADET Annabelle, M. DENIS Laurent, MME PINEAU Pauline, MME POUTHE Sandrine, M. BÉHAR Nicolas, M. GRIERE Yohann, M. DELAPRE Stéphane, MME BILLET Anne, MME ANCELIN Brigitte

Absents excusés : MME BLANCHARD Isabelle, M. PILLET Jean- François

SECRETARE DE SEANCE

Monsieur le Maire nomme Madame BRIÉE Sophie comme secrétaire de séance.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :

110/2020 – Budget assainissement – Décision modificative n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le budget assainissement tel que suit :

INVESTISSEMENT					
		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OPERATIONS REELLES					
D 2031	Frais d'étude	11 300.00			
	Total opérations réelles Investissement	11 300.00	0.00	0.00	0.00
OPERATIONS D'ORDRE					
D 1391-040	Amortissement des subventions reçues		11 300.00		
	Total opérations d'ordre	0.00	11 300.00	0.00	0.00
	Total investissement	0.00		0.00	
FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 61523	Entretien et réparation de réseaux		11 300.00		
	Total opérations réelles	0.00	11 300.00	0.00	0.00

OPERATIONS D'ORDRE					
R 777-042	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat				11 300.00
	Total opération d'ordre	0.00	0.00	0.00	11 300.00
	Total fonctionnement	11 300.00			11 300.00

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

111/2020 — Budget général – Décision modificative n°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le budget général tel que suit :

INVESTISSEMENT					
		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OPERATIONS REELLES					
D 2111-48	Réserve foncière		13 000.00		
D 2313-49	Parc du Cornoir		1 500.00		
R 10226	Taxe d'aménagement				14 500.00
	Total opérations réelles Investissement	0.00	14 500.00	0.00	14 500.00
OPERATIONS D'ORDRE					
D 2313-041	Régularisation de l'avance forfaitaire		20 500.00		
R 238-041	Régularisation de l'avance forfaitaire				20 500.00
	Total opérations d'ordre	0.00	20 500.00	0.00	20 500.00
	Total investissement		35 000.00		35 000.00

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

112/2020 – Budget général – Ouverture du quart des crédits

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'ouvrir le quart des crédits de la section d'investissement du budget général 2020 pour l'exercice 2021 tel que suit :

Opérations	Budget Primitif 2020 +DM	Quart des crédits à répartir	Proposition 2021	A ventiler dans les comptes	
Hors programme					
Chapitre 20	2 000.00	608 000.00	0.00	202	
Chapitre 21	8 000.00		2 000.00	21578	
Chapitre 23	10 000.00		2 000.00	2313	
13 Cimetière	1 000.00		1 000.00	2313	
15 Ancienne Gare	2 000.00		2 000.00	2313	
17 Presbytère	2 000.00		2 000.00	2313	
22 Résidence Billon	350 000.00		40 000.00	2315	
25 Centre Administratif	2 000.00		2 000.00	2313	
28 Salle Omnisports	10 000.00		10 000.00	2313	
29 Ardoise Verte	5 000.00		10 000.00	2313	
31 Centre de loisirs	25 000.00		5 000.00	2313	
38 Les Halles	10 000.00		5 000.00	2313	
39 Mairie	35 000.00		10 000.00	2313	
41 Église	852 000.00		30 000.00	2313	
41 Voirie	380 000.00		150 000.00	2315	
42 Éclairage public	5 000.00		1 000.00	204172	
43 Complexe sportif	20 000.00		5 000.00	2315	
45 Groupe scolaire	37 000.00		5 000.00	2313	
48 Réserve foncière	378 000.00		20 000.00	2111	
51 Salle Polyvalente	10 000.00		5 000.00	2313	
53 Parc des services techniques	151 000.00		20 000.00	2188	
62 Bâtiment Associatif	0.00		5 000.00	2313	
64 Bâtiment Services Techniques	0.00		2 000.00	2313	
65 Réseau Eaux Pluviales	137 000.00		30 000.00	2315	
TOTAL	2 432 000.00			364 000.00	

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

113/2020 – Budget assainissement – Ouverture du quart des crédits

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'ouvrir le quart des crédits de la section d'investissement du budget assainissement 2020 pour l'exercice 2021 tel que suit :

Compte	Budget Primitif 2020 + DM (sans reports)	Quart des crédits	Proposition 2021	Compte d'affectation

Chapitre 20	170 000.00	205 441.51	20 000.00	2031
Chapitre 21	170 000.00		20 000.00	2158
Chapitre 23	481 766.05		100 000.00	2315
TOTAL	821 766.05		140 000.00	

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

114/2020 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Réhabilitation de l'étage de la Résidence Billon en vue de la création de logements et de bureaux de consultations médicales – Modification du montant sollicité

Vu la délibération n°87/2020 du 21 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 42,7 % du montant des travaux, et d'approuver le plan de financement suivant :

		Montant HT
DEPENSES	Études :	40.000,00
	Travaux :	360.000,00
	<i>Total études + travaux</i>	400.000,00
	TOTAL	400.000,00 €
RECETTES	Subvention d'État 2020 (42,7 % du montant prévisionnel global)	170.849,60 €
	Autofinancement	229.150,40 €
	TOTAL	400.000,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

115/2020 – Maison des Communes de Vendée – Subvention exceptionnelle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une subvention de 1 000,00 € au fonds ouvert par la Maison des Communes de Vendée suite au passage de la tempête Alex
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

116/2020 – Tennis Club Belvérian – Subvention exceptionnelle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € au Tennis Club Belvérian, dont le siège est situé en mairie de Beauvoir sur Mer (85230) pour l'année 2020
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

117/2020 – ACAB – Subvention exceptionnelle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants et Artisans de Beauvoir (ACAB), dont le siège est situé 8 rue Charles Gallet, à Beauvoir sur Mer (85230), d'un montant de 1 000,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

118/2020 – O'Cœur de la Mode – Subvention exceptionnelle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à l'association O'Cœur de la Mode, fondatrice du Comité Miss 15/17, dont le siège est situé 98 avenue des Moulins à Beauvoir sur Mer (85230) pour l'année 2020
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

119/2020 – SyDEV – Convention pour extension du réseau électrique – Lotissement Les Violettes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L322-1 et L322-6 ;

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver, tel que susposé, le projet de convention à conclure avec le SyDEV pour la réalisation de travaux d'extension du réseau électrique au lotissement « Les Violettes », fixant à 2 151,00 € la participation de la commune au financement desdits travaux
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

120/2020 – SyDEV – Convention pour extension du réseau électrique – Grand Rue

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L322-1 et L322-6 ;

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver, tel que susénoncé, le projet de convention à conclure avec le SyDEV pour la réalisation de travaux d'extension du réseau électrique au niveau du 20 Grand Rue, fixant à 1 164,50 € la participation de la commune au financement desdits travaux
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

121/2020 – Manifestation sportive Bike & Run Pays du Gois – Edition 2021 – Approbation de la convention de partenariat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la Ligue Régionale des Pays de la Loire de Triathlon (LRTRI), le Comité Départemental de Triathlon (CDTRI) et l'association Le Comité d'organisation Le Vélo Belvérian selon les modalités ci-dessus exposées
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et à signer toutes pièces relatives à cette affaire

122/2020 – Manifestation sportive Bike & Run Pays du Gois – Edition 2021 – Décision d'organisation – Approbation du règlement – Fixation du tarif – Demande de subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'organiser une nouvelle édition de la manifestation sportive « Bike & Run Pays du Gois » le dimanche 14 février 2021
- d'adopter le règlement de la compétition, ci-annexé
- de fixer les tarifs des inscriptions à cette compétition comme suit :
 - course enfants mini poussins / poussins / benjamins / pupilles = 2 € par équipier
 - course XS pour minimes jusqu'à vétérans 9 kms = 8 € par équipier
 - course S pour cadets jusqu'à vétérans 18 kms = 10 € par équipier
- de fixer les majorations suivantes :
 - 2 € pour toute inscription d'un non-licencié (pass compétition)
 - 5 € pour toute inscription sur place par équipe de mini poussins / poussins / benjamins / pupilles = 2,50 € par équipier
 - 7 € pour toute inscription sur place par équipe de minimes à vétérans = 3,50 € par équipier
- de l'autoriser à solliciter toutes subventions
- de l'autoriser à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'organisation de ladite manifestation.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

123/2020 – Zone Artisanale Le Clos Saint Antoine – Dénomination des voies

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de dénommer la rue de la Zone Artisanale :
 - o rue du Clos Saint Antoine, dans la continuité de la rue existante.

- Décide de dénommer la rue qui servira d'amorce à l'extension de la zone artisanale :
 - o rue du Pressoir.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

124/2020 – Vacations funéraires – Fixation du tarif

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. L.2213-14, L.2213-15, R.2213-48, R.2213-49 et R.2213-50 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer une vacation funéraire pour les opérations funéraires visées ci-dessus
- Donne un avis favorable au tarif de la vacation à hauteur de 20 € par vacation
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

125/2020 – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Adhésion au service de médecine préventive

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;
- Autorise Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- Prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire
-

Le Maire
Jean-Yves BILLON



